

équation très simple. Une fois terminée l'installation des dispositifs de défense périphérique, il deviendra sans objet pour l'Union Soviétique d'attaquer des cibles stratégiques situées aux États-Unis. En effet, — nous l'avons dit plus tôt, — le temps d'alerte suffira aux États-Unis pour faire décoller leurs bombardiers ou lancer leurs missiles intercontinentaux avant qu'ils ne soient détruits. Mais si l'Union Soviétique ne peut intervenir utilement contre les forces de dissuasion des États-Unis, il sera également sans intérêt pour elle d'attaquer l'Amérique du Nord. La probabilité d'une attaque de bombardiers ou de missiles de croisière soviétiques lancés en altitude contre le territoire ou la population du Canada en sera réduite d'autant.

Cette situation est illustrée à la figure 7, où l'on voit le gain en temps d'alerte que permettront de réaliser les dispositions transitoires. À l'heure actuelle des bombardiers ennemis pourraient parvenir au cœur de l'Amérique du Nord, sans être repérés, pour attaquer les forces de dissuasion des États-Unis presque sans avertissement. Une fois en place les nouveaux systèmes, la détection se fera à la périphérie, ce qui laissera donc plusieurs heures après l'alerte.

Il existe évidemment au Canada d'importantes bases aériennes et autres installations militaires auxquelles pourraient s'en prendre l'Union Soviétique en cas de guerre véritable. Selon toute probabilité, il n'en irait pas ainsi en temps de paix, ni en période de crise antérieure. On se trouverait alors à prévenir une attaque plus massive, en permettant aux États-Unis de riposter avec la plupart de leurs armes stratégiques.

On a parfois rappelé qu'en période de crise l'Union Soviétique pourrait lancer une attaque nucléaire limitée sur une ville canadienne afin de montrer ce dont elle est capable en donnant du même coup un ultime avertissement aux États-Unis. Les professeurs Cox et Ross ont plusieurs fois évoqué cette théorie. M. Lindsey, chef du Centre d'analyse et de recherche opérationnelle de la Défense nationale, a fait remarquer, dans un contexte différent, la distinction apportée par l'Union Soviétique entre son propre territoire et ceux des autres pays membres du Pacte de Varsovie: «Je crois qu'ils s'inquièteraient beaucoup moins d'attaques contre leurs alliés que d'une attaque contre la Russie. Ils estiment peut-être que les États-Unis partagent cet avis». ¹² Même dans ce cas, le véritable motif d'une telle attaque contre une ville canadienne serait d'avertir clairement et ouvertement les États-Unis, non de mener une attaque surprise. L'Union Soviétique pourrait utiliser toutes les armes stratégiques dont elle aurait besoin pour assurer le succès de l'attaque — que les dispositions transitoires soient en place ou non. Retenons à propos de ce scénario, un point crucial, celui de la plausibilité, qui ne sera guère susceptible d'augmenter ni de diminuer du fait des changements apportés en période de transition.

La protection de la souveraineté nationale en temps de paix

En planifiant les dispositions transitoires, le gouvernement canadien doit non seulement tenir compte des exigences de la défense aérienne du Canada et du continent, mais encore prendre en considération l'obligation qu'il a de protéger de

¹² *Ibid.*, 22 février 1984, p. 2:33.